



Mairie de Monténach,

1 Pl. de la Mairie,
57480 Monténach

0382837014

Répartition de la chasse Année 2024

NOTE INFORMATION

Vu l'arrêté du 28/06/2023.

Dans le cadre de la mise en location, afin d'obtenir le montant de la chasse qui vous est attribué, vous devez fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

" La répartition du produit de la location de la chasse entre les différents propriétaires à lieu proportionnellement à la contenance cadastrales des fonds compris dans le lot affermé. Les sommes qui n'ont pas été retirées dans le délai de deux ans à partir de la publication de l'état indiquant le montant de la part attribuée à chaque propriétaire sont acquis à la commune " (**& Article L.429-12 du Code l'Environnement**).

Ce versement sera effectué chaque année par mandat, émis par le Trésor Public.

Afin que nous puissions procéder au virement correspondant au produit de la location de la chasse, émis par le Centre de Gestion Comptable, entre juin et septembre, je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir avant le **7 septembre 2024** un relevé d'identité bancaire RIB.

Vous avez la possibilité d'envoyer votre RIB directement sur le site internet **www.chasse-alsace-moselle.fr**.

Rendez-vous sur la page de la commune de **Monténach** puis dans Répartition de la chasse "**Envoyer mon RIB**".

Ou

De nous le transmettre par courrier à l'adresse de la « Mairie de Monténach, 1 Pl. de la Mairie, 57480 Monténach ».

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Paul Tinnes

Maire de la Commune de Monténach

